

l'inventaire des meubles de la couronne, il proposa une motion en faveur de Rochembeau, accusa Narbonne de dilapidation, parla sur le traitement des religieux et sur la déportation des prêtres non assermentés, sur le divorce et la fonte des petites monnaies, et fut rapporteur du projet sur la création d'un musée national et l'un des cinq commissaires chargés de l'organiser. Après la session, il se rendit auprès de son oncle le général Dugobert, à l'armée des Pyrénées-Orientales, et, suspect sous la Terreur, se réfugia à Barcelone, puis à Gènes, où il fit de la peinture pour vivre. Après les préliminaires de Loben, Bonaparte, sur la recommandation de Saliceti, le nomma administrateur de la Lombardie, puis l'envoya à Rome comme agent général des finances. Dans cette ville, il dépensa sa fortune à réunir une collection artistique qu'il dut revendre plus tard. Sous la Restauration, il exploita sans succès un établissement de produits chimiques à Pezénas, et put, à grand peine, tirer de la vente des objets d'art qu'il avait rapportés d'Italie de quoi suffire à ses besoins. Membre de la Société géologique de France et de la Société Ramond, il a publié : *Essai d'analyse politique sur la Révolution française et la Charte de 1830* (1831); — *Essai de géologie descriptive et historique* (Paris, 1855); — *Géologie de l'époque quaternaire et introduction à l'histoire ancienne* (1833); — il a en outre collaboré aux *Annales des sciences naturelles*, aux *Bulletins de la Société de géographie et de la Société géologique de France*.

REBOUL (JEAN-JACQUES-AUGUSTE), député de 1824 à 1830, né à Mondragon (Vaucluse) le 3 février 1781, mort à une date inconnue, propriétaire, maire de Mondragon et conseiller général, fut élu, le 25 février 1824, député du 2^e arrondissement électoral de Vaucluse (Carpentras), par 72 voix (132 votants), et réélu, le 17 novembre 1827, par 100 voix (145 votants, 178 inscrits), contre 20 voix à M. de Biliotti. Il siégea au centre, vota avec les ministériels, et ne se représenta pas aux élections de 1830.

REBOUL (JEAN), représentant en 1818, né à Nîmes (Gard) le 9 janvier 1793, mort à Nîmes le 29 mai 1864, fils d'un serrurier, fut placé, à quinze ans, en apprentissage chez un boulanger. Il s'enrôla dans les volontaires royaux en 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, travailla ensuite chez un avoué de Nîmes comme copiste, et reprit son métier de boulanger, tout en s'adonnant, non sans succès, à la poésie. Une cantate sur la guerre d'Espagne, un *Hymne à la vierge*, quelques satires anacréontiques, et surtout une touchante élegie, *L'Ange et l'Enfant*, qui lui valut le patronage de Lamartine, rendirent bientôt célèbre le poète boulanger. Le parti royaliste le protégea, et M. Reboul, venu à Paris en 1839, trouva dans la société aristocratique un sympathique accueil. Son premier volume de *Poésies*, plusieurs fois réédité, fut suivi des *Poésies nouvelles et inédites* (1846), du *Dernier jour*, poème en dix chants, de la *Parole humaine*, *épître à Beryer*, des *Traditionnelles*, etc. Le 23 avril 1848, les royalistes du Gard offrirent à M. Reboul la candidature à l'Assemblée constituante; élu représentant du département, le 7^e sur 10, par 51,470 voix (103,556 votants, 116,413 inscrits), il prit place à droite, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans,

contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Il rentra, après la session, dans la vie privée. Outre plusieurs recueils de poésies, on a de lui trois tragédies qui furent jouées sans succès.

REBOUL-COSTE (HENRI-ROMAIN-ARISTIDE), député de 1831 à 1833, représentant du peuple en 1848, né à Pezénas (Hérault) le 9 août 1792, mort à Béziers (Hérault) le 2 juin 1870, entra à l'école polytechnique et en sortit dans l'artillerie; il fit, en qualité de lieutenant, les dernières campagnes de l'empire, et il était parvenu au grade de capitaine quand il donna sa démission en 1825, pour s'occuper d'agriculture. D'abord partisan de la révolution de 1830, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2^e collège de l'Hérault (Pezénas), par 282 voix (319 votants, 633 inscrits); mais les tendances réactionnaires du nouveau régime le jetèrent dans l'opposition, et il donna sa démission en 1833. Il se consacra alors de nouveau à ses travaux agricoles, tout en continuant de faire de l'opposition au gouvernement. Élu, le 21 avril 1848, représentant de l'Hérault à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 10, par 54,278 voix, il fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

RÉCIPON (LOUIS-EMILE), député de 1870 à 1889, né au Puy (Haute-Loire) le 18 octobre 1838, était teneur à Nantes, lorsque la mort d'un de ses oncles, qui habitait Londres, le fit héritier d'une fortune considérable. Il laissa le commerce, brigua une situation politique, et devint conseiller d'arrondissement et maire de Sion. Possesseur de vastes propriétés dans la Loire-Inférieure, il se présenta sans succès à la députation, comme candidat républicain, aux élections de 1876 et de 1877, dans l'arrondissement de Châteaubriant, contre M. Gimoux de Fermon, candidat bonapartiste. Puis il profita, à quelque temps de là, de l'invalidation du duc Decazes, député de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), pour se faire élire à sa place, député de la circonscription, le 2 février 1879, par 5,013 voix (5,400 votants). Il s'assit à l'Union républicaine, appuya la politique opportuniste, obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 4,815 voix (5,057 votants, 6,651 inscrits), toujours sans concurrent, donna son concours aux ministères Gambetta et Ferry, et vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin. M. Récipon, qui possédait également des propriétés dans l'Ille-et-Vilaine, transporta, en octobre 1885, sa candidature dans ce département, où il fut élu, le 6^e sur 9, comme républicain opportuniste, au second tour de scrutin (18 octobre), par 61,080 voix (124,652 votants, 153,125 inscrits); il soutint les cabinets Rouvier et Tirard, et se prononça, dans la

dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RECUM. — Voy. VAN RECUM.

RECURT (ADRIEN-BARNABÉ-ATHANASE), représentant en 1819 et ministre, né à Lassalles (Hautes-Pyrénées) le 9 juin 1798, mort à Levis (Haute-Garonne) le 7 novembre 1872, étudia la médecine et fut reçu docteur à Montpellier en 1822. Il vint à Paris dans les dernières années de la Restauration, s'établit comme médecin dans le faubourg Saint-Antoine, se jeta dans les luttes du libéralisme, s'affilia à la Charbonnerie, et fut compromis dans plusieurs complots. Après avoir fait le coup de feu sur les barricades en juillet 1830, il continua d'appartenir à l'opposition, et devint bientôt une des notabilités du parti républicain, dont il partagea plus d'une fois les condamnations. Impliqué dans l'affaire d'avril 1831, il fut acquitté par la cour des pairs. Il se lia surtout avec les hommes du *National*, et, à la veille de la révolution de février, il signa, avec Louis Blanc, Guinard, Félix Pyat, Bastide, le manifeste qui demandait que le peuple entier fit partie de la garde nationale, et que l'armée cessât d'être employée à la répression des troubles. Il prit part à la lutte des rues et aux conciliabules de ses amis politiques, et fut nommé, après la victoire, adjoint au maire de Paris. Le 23 avril 1848, Recurt fut élu représentant à l'Assemblée constituante par les Hautes-Pyrénées, le 3^e sur 6, avec 23,987 voix, et parla la Seine, le 28^e sur 31, avec 118,075 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits). Il opta pour les Hautes-Pyrénées, et l'Assemblée le choisit pour un de ses vice-présidents (15 mai). Il se prononça : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causse, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Lors de la formation de la commission exécutive, il fut appelé au ministère de l'Intérieur (11 mai 1848), et rendit, le lendemain, un arrêté qui mettait les départements aux pouvoirs des commissaires généraux. Au 15 mai, il exécuta les ordres de la commission, et tenta d'empêcher l'envahissement de l'Assemblée. Puis il présenta à l'Assemblée un double projet de loi prohibant toute réunion et association armée, et étendit à Louis-Philippe et à sa famille l'interdiction du territoire français, prononcée contre les Bourbons par la loi du 10 avril 1832. Pendant les journées de juin, M. Recurt contribua à la répression, et assista en personne à l'attaque du faubourg Saint-Antoine. Le 28 juin 1848, dans le premier ministère de Cavaignac, il reçut le portefeuille des Travaux publics, qu'il remit le 15 octobre suivant, et fut nommé, le 25, préfet de la Seine, en remplacement de M. Tronvès-Chauvel. Il donna sa démission de ces dernières fonctions après l'élection de L.-N. Bonaparte (10 décembre 1848), et n'eut plus qu'un rôle parlementaire effacé. Non réélu à l'Assemblée lé-

gislative, il se renferma dans l'exercice de sa profession de médecin, et se retira dans le Midi quelque temps avant sa mort.

REDON (CLAUDE), député en 1789, né à Ennezat (Puy-de-Dôme) le 5 octobre 1738, mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 7 août 1820, était avocat à Riom et premier échevin de cette ville quand il fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom. Dès l'ouverture, il fut membre d'une députation des communes envoyée au roi et du comité des règlements, préta, le lendemain, le serment du Jeu de paume, devint secrétaire du 2^e bureau, membre du comité fédéral, secrétaire de l'Assemblée nationale (31 août 1789), fit adopter le mode de convocation des assemblées municipales, parla sur la distribution des pouvoirs, et fut l'un des fondateurs du club des Impartiaux. Il refusa cependant de suivre la majorité jusqu'au bout, et signa la protestation du 12 septembre 1791. Il parvint à se cacher pendant la Terreur, ne fit qu'une courte apparition à Paris, et disparut de nouveau après le 13 vendémiaire. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal d'appel de Riom le 28 floréal an VIII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, prit le titre de premier président de la cour impériale de Riom à partir du 17 avril 1811, et remplit ces fonctions jusqu'en 1818, date à laquelle il donna sa démission.

REDON DE BEAUPRÉAU (JEAN-CLAUDE, COMTE), membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Thouars (Deux-Sèvres) le 2 mai 1738, mort à Paris le 5 février 1815, d'une vieille famille de Bretagne, entra, en 1757, dans l'administration de la marine, Commissaire au Havre et à la Martinique, contrôleur de la marine à Rochefort en 1778, il fut nommé intendant du port de Brest en 1784, destitué en 1791, arrêté en 1793, et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Après l'adoption de la Constitution de l'an III, il fut membre de la commission exécutoire (ministère) de la marine et des colonies, et fut même, en 1797, candidat des modérés au Directoire. Favorable au 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat, puis président du conseil des prises en germinal an VIII; il y défendit la course, comme conforme à l'esprit d'aventure des Français. Préfet maritime à Lorient le 20 juillet 1800, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il reentra l'année suivante au conseil d'Etat, fut créé comte de l'empire en avril 1808, et nommé membre du Sénat conservateur le 5 février 1810. Il n'assistait pas à la séance du 1^{er} avril 1814, et ne signa pas l'adresse du Sénat au peuple français pour le délier du serment de fidélité à Napoléon; mais il vota le surlendemain la déchéance. Nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, il mourut quelques semaines avant le retour de l'île d'Elbe.

REDON DE BELLEVILLE (CHARLES-GODEFROY, BARON), député de l'an VIII à l'an IX, né à Thouars (Deux-Sèvres) le 2 janvier 1748, mort à Bailly (Seine-et-Oise) le 10 août 1820, vint pour étudier la médecine à Paris, mais préféra le droit, devint secrétaire de Turgot, et fut placé par Necker dans l'administration des domaines, où il fut employé jusqu'en 1783. Obligé de quitter la France pour échapper aux rancunes d'un personnage puissant, il reçut un accueil empressé à la cour de Florence, où, le grand-duc l'admit dans ses conseils; mais Redon

voulut revoir sa patrie, fit naufrage au retour, et dut accepter à Gènes un emploi chez de riches banquiers, qui lui confièrent bientôt la gestion de vastes propriétés qu'ils possédaient en Normandie. En 1793, il accompagna le contre-amiral Latouche dans son expédition à Naples, fit accepter par le roi l'ultimatum français, vint à la Convention rendre compte de sa mission, se plaignit d'avoir été dénoncé comme aristocrate par le conventionnel Sauvé, et fut nommé ministre de France près la république de Gènes. De retour en France après la Terreur, il organisa des ateliers d'armes dans le Midi, fut arrêté comme suspect à Avignon, et incarcéré à Valence, où le maire, M. de Montalivet, lui sauva la vie. Mis en liberté après la session conventionnelle, il fut nommé par le Directoire consul à Livourne, puis reprit ses fonctions de ministre de France à Gènes, où il rendit des services signalés. Le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur le fit entrer comme député au Corps législatif; il donna sa démission de député le 2 frimaire an IX, ayant été nommé, dit-il dans sa lettre de démission au président du Corps législatif, secrétaire général des relations commerciales et chargé d'affaires en Toscane. Il revint en cette qualité à Livourne, passa au même titre à Madrid, reentra en France en l'an XII, et fut nommé (5 ventôse) préfet de la Loire-Inférieure, et commandeur de la Légion d'honneur. L'empereur l'envoya comme intendant général en Hanovre en 1806, puis dans les provinces illyriennes en 1810, et le créa baron de Pompière le 15 juillet de cette dernière année. Redon demanda son rappel en 1811, fut chargé de l'inspection des dépôts de mendicité, et appelé aux fonctions d'administrateur général des postes (5 avril 1813). Rallié aux Bourbons, il devint (29 juin 1814) un autre des requêtes honoraires de l'hôtel du roi Louis XVIII, et fut admis à la retraite, comme administrateur général des postes, le 30 avril 1817.

REGEMBAL (ANTOINE), représentant du peuple en 1818, né à Bourg (Ain) le 7 octobre 1795, mort à Bourg le 15 février 1853, était tailleur de pierre comme son père. Quelques travaux de sculpture, une éloquence facile et une opposition active au gouvernement de Louis-Philippe le firent porter comme candidat à l'Assemblée Constituante après la révolution de 1818. Dans sa proclamation, il disait : « Ayant toujours vécu au milieu des ouvriers, et ayant une connaissance pratique des questions brûlantes qui vont être agitées au sujet des travailleurs, j'apporterai, je crois, dans leur examen, un jugement sain, un cœur sincère et une modération qui ne sera pas exempte de fermeté. Incapable de transiger avec mes devoirs, je déclare franchement à mes concitoyens que s'ils ont un orateur de moins à l'Assemblée constituante, ils y compteront certainement de plus un homme incorruptible qui ne donnera son vote qu'avec discernement, avec calme et toujours pour le plus grand intérêt de la République. » Élu, le 23 avril 1818, représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 9, par 69,282 voix, il remercia ses électeurs en ces termes : « Mes compatriotes,..... la seule pensée de la mission importante que j'ai dû accepter en homme de cœur, m'aidera à supporter plus patiemment l'absence de mon pays natal; un bon patriote ne doit reculer devant aucun sacrifice pour le bonheur de son pays. » A l'Assemblée, il fit partie du comité du travail, et vota pour le

bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Hostile à la politique de l'Élysée, et non réçu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

REGGIO (DUC DE). — Voy. OUDISOT.

REGNARD (GASPARD), député en 1789, né à Neuville (Allier) le 5 novembre 1752, mort à Bellefaye (Allier) le 17 septembre 1827, était, en 1789, procureur du roi en la châtellenie de Montluçon. Il adopta modérément les idées nouvelles, et fut élu, le 28 mars 1789, député suppléant du tiers aux États Généraux par la sénéchaussée de Moulins, avec 17 voix. Admis à siéger le 30 octobre suivant, en remplacement de M. de Douzon démissionnaire, il vota le plus souvent avec la majorité, parut peu à la tribune, et obtint un congé le 24 juillet 1790. Le 28 floréal an VIII, il fut nommé président du tribunal civil de Montluçon. Confirmé dans ces fonctions par la Restauration, il les exerça jusqu'à sa mort (1827), et fit décoré de la Légion d'honneur par Louis XVIII.

REGNARD (NICOLAS-ANTOINE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Fumay (Ardennes) le 25 décembre 1763, mort à Chalonsur-Saône (Saône-et-Loire) le 3 décembre 1812, était inspecteur des forêts à Fumay, lorsqu'il fut élu, le 15 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Rocroi à la Chambre des Cent-Jours, par 52 voix (78 votants), contre 12 à M. Larnuzéan et 9 au comte Réal. Il quitta la vie politique après la législature.

REGNARD-CLAUDIN (LOUIS-CHARLES-AMORSE), député en 1791, né à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) le 21 novembre 1718, mort à la Ferté-sous-Jouarre le 28 octobre 1823, était négociant et maire de cette ville. Il représenta à l'Assemblée législative le département de Seine-et-Marne, élu, le 6^e sur 11, à la pluralité des voix sur 315 votants (septembre 1791). Regnard-Claudin ne montra pas d'enthousiasme pour la Révolution, et ne fit pas partie d'autres assemblées. La Restauration le nomma (1818) conseiller d'arrondissement de Meaux.

REGNART (PHILIPPE-MARIE-NAPOLÉON-NEXTON), représentant du peuple en 1818, né à Namur (Belgique) le 16 avril 1806, de parents français, fit son droit à Paris, fut reçu docteur en 1823, et prit place au barreau de Valenciennes. Il s'y occupa de questions juridiques et historiques et publia : *Examen du droit des seigneurs hauts justiciers du Hainaut sur les mines de charbon, avant et depuis la réunion d'une partie de cette province à la France* (1811). Il faisait aussi un journalisme et était l'un des principaux rédacteurs de *l'Impartial du Nord*, journal d'opposition. A la révolution de février, il devint membre de la commission administrative de Valenciennes, et fut élu, le 23 avril 1818, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 23, par 177,669 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits). Il demanda que les contributions indirectes fussent abolies ou transformées, fit

partie du comité de la Justice, et se prononça contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rataou, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Hostile à la politique du prince Louis-Napoléon, et non réélu à la Législative, il revint au barreau de Valenciennes dont il devint bâtonnier sous l'Empire. On a encore de lui : *De l'usage des cours d'eau non navigables ni flottables* (Valenciennes, 1865).

REGNAUD (N.), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était avocat à Riom. Elu, le 19 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Riom, il opina avec la majorité réformatrice de l'Assemblée constituante et n'eut qu'un rôle parlementaire très effacé.

REGNAUD D'EPERCY (PIERRE-IGNACE), député en 1789, né à Arbois (Jura) le 17 décembre 1746, mort le 2 juillet 1805, devint, en 1774, procureur du roi au bailliage de Dole. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 15 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Dole, avec 80 voix (157 votants); il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de l'Agriculture et du Commerce, donna lecture d'une proclamation du roi contre l'exportation des grains, déclara que les villes de commerce désapprouvaient la création des assignats et lut un rapport sur les mines. Il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et, sous le Consulat, devint juge au tribunal civil de Dole (28 floreal an VIII).

REGNAULD (JEAN-LAURENT-FÉLIX-ANTOINE-HONORÉ-LYON), MARQUIS DE BELLECIZE, député de 1816 à 1820, né à Lyon (Rhône) le 8 mars 1773, mort en 1840, émigra à la Révolution, reentra en France sous le Consulat et devint, sous l'Empire, commandant de la garde nationale de Vienne. Elu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de l'Isère, par 196 voix (210 votants, 314 inscrits), il prit place au côté droit, vota constamment avec la majorité, et, de la série sortante en 1820, quitta la vie politique.

REGNAULD (ANTOINE-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC), député de 1842 à 1848, né à Genouillat (Creuse) le 21 septembre 1806, mort à Genouillat le 26 mars 1888, propriétaire, fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4^e collège de la Creuse (Boussac), par 71 voix (136 votants, 161 inscrits), contre 65 à M. Parrot, et réélu, le 1^{er} août 1846, par 75 voix (143 votants, 152 inscrits), contre 67 à M. Parrot. Il siégea dans l'opposition, vota contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les mesures libérales. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie publique.

REGNAULT (CHARLES, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bourges (Cher) le 11 octobre 1766, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 9 novembre 1848, « fils du sieur Jean-Charles Regnault, notaire, et de Marie-Louise Merceret », succéda à son père,

comme notaire. L'Empire le fit chevalier de la Légion d'honneur, et baron (26 février 1814). Le 11 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Bourges, avec 46 voix (88 votants), contre 33 à M. Devaux. Après la session, il revint à Bourges, ne joua plus aucun rôle politique, et finit ses jours à Fontainebleau.

REGNAULT (ALFRED-NICOLAS), député de 1831 à 1835, né à Péricors (Manche) le 19 juin 1813, était notaire dans son pays natal, et membre, pour le canton de Péricors, du conseil général de la Manche, lorsqu'il se présenta, le 20 février 1876, comme candidat républicain à la Chambre des députés dans la 2^e circonscription de Coutances, et obtint 5,388 voix contre 5,891 à Félu, M. Gaslonde, bonapartiste. Il échoua encore le 11 octobre 1877, avec 4,422 voix contre 8,069 au député sortant, M. Gaslonde, réélu, et fut plus heureux aux élections de 1881 : la même circonscription l'élu député, au second tour de scrutin (4 septembre 1881), par 8,363 voix (9,543 votants, 14,798 inscrits), contre 824 à M. Gaslonde. Il siégea à gauche, dans la majorité opportuniste, appuya les cabinets Gambetta et J. Ferry, et se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Partit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Manche, M. Regnault réunit, sans être élu, 49,605 voix sur 109,795 votants.

REGNAULT DE BEUCARON (JACQUES-EDME), député en 1791, né à Chaource (Aube) le 1^{er} septembre 1759, mort à Nogent-sur-Seine (Aube) le 25 septembre 1827, se fit recevoir avocat; mais à la tête d'une belle fortune, il put s'adonner à la poésie. Il collabora à l'*Almanach des muses*, et fonda, en 1782, le *Journal de Nancy* qui eut peu de lecteurs. En 1788, il devint membre de l'Académie des Arcades de Rome, titre qui excita contre lui la verve de Rivarol. Juge au tribunal de district d'Ervy en 1790, partisan modéré de la Révolution, il fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 297 voix (366 inscrits); membre des Feuillants, il siégea parmi les royalistes, s'opposa aux décrets contre les émigrés et les prêtres insermentés, demanda que les tribunes ne pussent influencer la Chambre, et défendit le général La Fayette. Attaqué pour ce fait au sortir de l'Assemblée, le 8 août 1792, dans la rue Saint-Honoré, par une bande de gens en bonnets rouges, il se plaignit de cet attentat par la lettre qui suit adressée au président de l'Assemblée :

« Paris, le 9 août 1792.

« Monsieur le président, je sortis hier avec Lacuée. Arrivé à la porte de la rue Saint-Honoré, je me suis vu environné d'une multitude d'hommes en uniforme national avec des bonnets rouges sur la tête. Là, j'ai entendu distinctement délibérer qu'on me mettrait à la lanterne. (Il s'élève de longs murmures d'indignation.) Alors j'ai réclamé l'inviolabilité et mis en évidence mon cordon de député. On m'a répondu que c'était pour cela qu'il fallait me pendre. En cet instant un homme en veste m'a pris par derrière et m'a soulevé. (Un mouvement d'horreur se manifeste dans l'Assemblée.) Alors est survenu un grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, nommé Lavilette, qui, le sabre à la main, et secondé de quelques-uns de

ses braves camarades, m'a dégagé, m'a conduit au département, d'où un détachement m'a ramené chez moi. Je supprime toute réflexion. Je ne puis plus assister aux séances de l'Assemblée. J'instruirai mes commettants de ma conduite.

» REGNAULT-BEAUCARON. »

Il vécut ensuite dans la retraite, et, favorable au Conseil des Anciens, fut nommé magistrat de sûreté à Nogent-sur-Seine en l'an VIII, puis président du tribunal de cette ville en 1811. Maintenu dans ce dernier poste par les Bourbons, il fut mis à la retraite en 1819. On a de lui de nombreux recueils de vers et un poème : *Les Fleurs* (Paris, 1818).

REGNAULT DE BRETEL (CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à la Haye-du-Puits (Manche) le 9 mai 1712, mort à Paris le 20 février 1819, était avocat à l'époque de la Révolution. Nommé (1790) juge de paix de la Haye-du-Puits, et (1791) administrateur du département, il fut élu, le 10 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Manche, le 11^e sur 13, avec 425 voix (637 votants). Il siégea parmi les modérés, répondit au 3^e appel nominal, dans le procès de Louis XVI : « Je vote pour la réclusion, » et n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire sans importance, tant dans cette assemblée qu'au Conseil des Anciens, où il fut réélu député de la Manche, le 23 vendémiaire an IV, par 221 voix sur 422 votants. Il sortit du Conseil en l'an VI, et resta dès lors étranger à la politique.

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (MICHEL-LOUIS-ETIENNE, COMTE), député en 1789, et représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Fargeau (Yonne) le 3 décembre 1761, mort à Paris le 11 mars 1819, fils d'un président au bailliage de Saint-Fargeau, fit ses études au collège du Plessis à Paris, et se destina au barreau. Mais une fois reçu avocat, il dut accepter, pour venir en aide à sa famille, le poste de lieutenant de la prévôté de la marine à Rochefort, son père, frappé de cécité, ayant été obligé de résigner son emploi. En 1789, le jeune Regnault fut chargé de rédiger les cahiers du tiers état de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely. Élu député du tiers-état de cette sénéchaussée aux États-Généraux, le 16 mars 1789, par 176 voix (301 votants), il prit place dans l'Assemblée parmi les réformateurs les plus modérés, fut membre et secrétaire du comité des rapports, et membre du comité central. Actif, doué d'une parole facile et agréable, il mit ses talents au service du parti constitutionnel, qui s'efforçait de concilier la royauté et les idées nouvelles, et prononça de nombreux discours où se trahissait cette préoccupation. Il parla contre Mirabeau, dans la discussion sur l'unité du corps législatif, vota pour l'adoption du plan de finances de Necker, et demanda qu'il fut accompagné d'une adresse au peuple, fit diverses propositions sur la caisse de l'extraordinaire et la comptabilité du trésor public, opina pour la réduction des pensions, pour le maintien des droits d'entrée, contre la conversion de la contribution patriotique, émit l'avis que le pouvoir exécutif ne pût déclarer la guerre ni faire aucune entreprise offensive sans le consentement de la nation, dénonça une adresse des catholiques de Nîmes, réclama l'amélioration du sort des religieuses, vota pour que l'Assemblée délibérât sur la demande

d'indemnités formée par la commune de Paris, pour les frais de la démolition de la Bastille, discuta les moyens d'atteindre les capitalistes par la contribution personnelle, parla sur le mode de remboursement de la dette publique, combattit le projet de réunion du comtat d'Avignon à la France, défendit les droits des hommes de couleur, fit rendre un décret sur la libre circulation de l'argent, demanda la destination et le remplacement de Bouillé, et prit en maintes occasions la défense de la Constitution. Sur sa motion (8 mai 1791), l'Assemblée décréta que les restes de Voltaire seraient transportés dans l'église paroissiale de Ronilly. Jusqu'à ce qu'il eût été statué sur la pétition de la municipalité de Paris qui les réclamait, concurremment avec Troyes et Ronilly. Après la session, il collabora activement au *Journal de Paris*, dont André Chénier était le principal rédacteur, et à l'*Ami des patriotes*, journal subventionné par la liste civile. A la suite des événements du 19 août 1792, il dut se tenir à l'écart; lors de la proscription des Girondins, il fut découvert et emprisonné à Douai, puis à Paris; mais il parvint à s'évader et resta caché jusqu'au 9 thermidor. Regnault fut encore impliqué, par la suite, dans un mouvement contre la Convention. Cependant, il réussit à obtenir sa nomination comme administrateur des hôpitaux de l'armée d'Italie. Il y compta le général Bonaparte, s'attacha à sa fortune et l'accompagna dans son expédition d'Egypte. Retenu à Malte par la maladie, il y fut laissé en qualité de commissaire du Directoire, revint en France pour solliciter des secours après le blocus de l'île par les Anglais, et resta dans sa famille. Il seconda, au 13 brumaire, les projets du général Bonaparte, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, conseiller d'Etat, et bientôt président de la section de l'intérieur (27 fructidor an X). Membre de l'Académie française, il devint membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de cet ordre le 25 prairial suivant, fut appelé la même année (17 messidor) aux fonctions de procureur général de la haute cour, en 1807 à celles de secrétaire d'Etat de la famille impériale, et, en 1808, fut créé comte de l'empire. Napoléon prit Regnault pour confident de l'exécution de plusieurs de ses actes, l'admit dans presque tous ses conseils et le chargea fréquemment de porter la parole au Sénat et au Corps législatif pour les levées d'hommes, et pour la défense de sa politique intérieure et extérieure. En janvier 1814, Regnault fut nommé commandant d'une des légions de la garde nationale; le 30 mars, il sortit de Paris pour s'opposer à la marche de l'ennemi; mais il revint précipitamment, et ce brusque retour fut sévèrement jugé par la population. Regnault se rendit alors auprès de Marie-Louise à Blois où il resta jusqu'au 8 avril. Au début de la première Restauration, ayant à recevoir comme académicien le poète Campeau, il plaça habilement dans son discours un hommage au roi et à sa famille. Élu, le 11 mai 1815, représentant du grand collège de la Charente-Inférieure à la Chambre dite des Cent-Jours, par 53 voix (93 votants), il reprit en même temps ses fonctions auprès de l'empereur, et s'éleva contre la déclaration du congrès de Vienne. Comme député et comme ministre d'Etat, il eut assez fréquemment à porter la parole à l'Assemblée. Après Waterloo, il fut de ceux qui engagèrent vivement l'empereur à abdiquer. « Il a fallu batailler, disait le duc Deerès; mais ce diable de Regnault a si bien parlé, que son éloquence

a été entendue. » Regnault fit connaître cette résolution aux représentants et s'efforça d'en assurer l'exécution. La seconde Restauration mit fin à sa carrière politique. Le 25 juillet 1815, il écrivit à Pouché, alors ministre de la police générale : « On m'apporte la *Gazette officielle* qui contient l'ordonnance du roi et la liste où mon nom est inscrit. Il n'est pas dans mon caractère de me soustraire à l'examen de ma conduite, et personne mieux que vous, Monsieur le duc, ne sait que je n'ai point à le craindre. Cependant, ayant déjà fait connaître à V. E. le dessein que j'ai de me retirer avec ma famille dans l'Amérique septentrionale, et ne pouvant d'une autre manière vivre sans être séparé des miens, j'ai l'honneur de vous demander si vous pouvez me donner des passeports pour ce pays. » Les passeports furent accordés, et il partit le 28 août 1815; dans une lettre écrite à Bérard, l'avant-veille de son départ, il lui disait d'embrasser ses enfants pour lui : « Ils verront la liberté et la paix, eux », ajoutait-il. Une nouvelle lettre au même, datée de New-York, 25 novembre 1815, porte : « Je me sens plus Français que jamais depuis que je ne suis plus en France, et je sens que vivre sans vous, sans l'espoir de vous rejoindre, serait chose impossible... Ne m'oubliez pas près de Jony, de Lenoir, d'Allard, de Béranger, d'Isabey, de Talma... » La bibliothèque de La Rochelle conserve une série de lettres de Regnault écrites de l'exil; il s'inquiète de la situation politique, avec un perpétuel espoir de retour, et annonce, le 30 juin 1816, qu'il se prépare à revenir en Europe. Il s'établit à Liège : « Je n'ai fait, écrit-il de cette ville le 29 septembre 1818, quo changer de tourment en abordant en Europe. La douce présence de mon excellente et noble Laure (sa femme) est empoisonnée par ce qu'elle souffre de fatigues pour m'assurer un asile, de craintes pour un très prochain avenir, et d'incertitudes même dans les suppositions les moins fâcheuses. Mon Dieu, n'ai-je donc pas, en vivant silencieux et paisible dans un pays où je pouvais tout faire et tout dire impunément, donné assez de garanties, que, si mes affections ne s'éteignent pas, et si je n'ai pas la lâcheté de les abjurer ou la faiblesse de les désavouer, je n'en reste pas moins étranger à toute affaire politique, laissant à deux puissances qui triomphent lût ou tard, le temps ou l'opinion, le droit qui n'appartient qu'à elles de donner la sécurité aux souverains, la paix à l'Europe, la liberté aux peuples, et la balance aux deux mondes. » Parny, dans son testament, en date du 8 octobre 1811, avait confié à Regnault de Saint-Jean-d'Angely le soin de surveiller les éditions qui pourraient être faites de ses ouvrages, « sans en rendre compte à qui que ce soit. » Cette dernière disposition ne fut pas exécutée; Regnault surveilla les rééditions, mais ne toucha rien. Enfin les réclamations incessantes de ses puissants amis obtinrent pour lui, du ministre Decazes, l'autorisation de rentrer en France. Regnault mourut le soir même de son arrivée à Paris. Une biographie manuscrite dit de lui : « Toutes les fois qu'il n'a pas exécuté des ordres formels qui enchaînaient ses paroles, il a été le défenseur de la justice. Il n'a jamais méconnu, dans leur infortune, ceux à qui il avait témoigné de l'amitié dans leur prospérité, et il a même été plusieurs fois le soutien de gens qu'il n'aimait pas et qui étaient injustement opprimés. »

REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

(**AUGUSTE-MICHEL-ETIENNE, COMTE**), représentant en 1818 et en 1819, sénateur et ministre, né à Paris le 29 juillet 1794, mort à Nico (Alpes-Maritimes) le 1^{er} février 1870, fils du précédent, fut élève de l'École militaire de Saint-Germain (1811), fit la campagne de Russie comme sous-lieutenant au 8^e Hussards, et se battit bravement à Leipzig. Lieutenant en 1813, capitaine le 15 mars 1814, il prit part à la défense de Reims pendant la campagne de 1814 et lutta contre l'invasion. Officier d'ordonnance de l'empereur pendant les Cent-Jours, il fut promu chef d'escadron sur le champ de bataille de Waterloo; destitué par la Restauration et rayé, comme bonapartiste, des cadres de l'armée, il accompagna son père en Amérique, revint en 1819, offrit en 1825 son épée à la cause de l'indépendance hellénique, et organisa un régiment de cavalerie dont le colonel Fabvier prit le commandement. Il fit l'expédition de Morée en 1828, et obtint, le 27 décembre 1829, sa réintégration dans l'armée avec le rang de capitaine. Le gouvernement de 1830 lui donna de l'avancement. Chef d'escadron, puis lieutenant-colonel au 1^{er} Lanciers (11 septembre 1830), colonel du même régiment (23 octobre 1832), il prit part à l'expédition de Belgique et devint général de brigade le 18 décembre 1841. En cette qualité, il recut le commandement du département de la Meurthe, puis d'une brigade de cavalerie à Paris, à la tête de laquelle il se distingua aux journées de février 1848. Général de division (juillet 1848), il fut élu, le 26 novembre suivant, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante en remplacement de M. Coutanceau, démissionnaire, par 22,960 voix (29,540 votants, 135,600 inscrits). Il siégea à droite et vota : *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Râteau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs. Lorsque l'expédition de Rome eut été décidée, le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely y prit part à la tête de sa division. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 2^e sur 10, par 75,488 voix (90,799 votants, 142,041 inscrits), il soutint la politique du gouvernement de L.-N. Bonaparte, qui l'appela, le 9 janvier 1851, à prendre le portefeuille de la Guerre, qu'il ne garda que jusqu'au 23 janvier. Il s'associa de plus en plus aux vues personnelles du prince-président, applaudit au coup d'Etat, et entra, le 26 janvier 1852, au Sénat, dès sa formation. Il vota pour le rétablissement de l'Empire, devint l'un des vice-présidents de la Chambre haute, et fut nommé inspecteur général et président du comité de cavalerie. En 1851, il reçut mission d'organiser les différents corps de la garde impériale, avec le titre de commandant en chef, fonctions dont il se démit en 1860, pour raison de santé. Il prit part à la guerre de Crimée, puis à celle d'Italie, et fut promu maréchal de France (5 juin 1859) pour sa belle conduite à Magenta. Grand-croix de la Légion d'honneur (28 décembre 1849).

REGNEAULT (CHARLES), député en 1789, né à Blamont (Meurthe) le 13 février 1765, mort à Paris en 1811, était avocat du roi à Lunéville avant la Révolution. Élu, le 6 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Nancy, il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité des rapports, secrétaire de l'Assemblée (9 octobre 1790), et fit connaître, lors des troubles qui éclatèrent à Nancy, la conduite de la municipalité de Lunéville. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu administrateur

de la Meurthe. Le 22 prairial an VIII, le gouvernement consulaire le nomma président du tribunal civil de Nancy.

REGNÉE (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Honfleur (Calvados) le 2 novembre 1761, mort en 1831, était négociant et armateur. Greffier, en 1792, du tribunal de commerce de Pont-l'Évêque séant à Honfleur, il devint, en 1793, procureur-syndic du district de Pont-l'Évêque, puis commissaire près l'administration municipale. Il était président de l'administration centrale du Calvados, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea obscurément, et d'où il sortit en l'an VIII, pour occuper le poste de conseiller à la cour de Caen. Le gouvernement royal le maintint en fonctions et le promut, le 8 décembre 1818, président de chambre à la même cour.

REGNIER (CLAUDE-AMROISE), DUC DE MASSA, député en 1789, et au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, ministre, né à Blamont (Meurthe) le 5 novembre 1746, mort à Paris le 24 juin 1814, avocat à Nancy, témoigna beaucoup d'enthousiasme pour la Révolution, et fut élu, le 6 avril 1789, député du tiers aux États Généraux par le bailliage de Nancy. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie de la commission de législation, combattit l'institution des jurés en matière civile, et le transfert des Juges d'appel, demanda un décret d'accusation contre le vicomte de Mirabeau, qui avait enlevé les cravates tricolores des enseignes de son régiment, défendit la municipalité de Nancy, et approuva la conduite du marquis de Bouillé lors de la révolte des soldats de Châteauneuf. Après la fuite du roi, il fut envoyé, le 22 juin 1791, comme commissaire dans les départements du Rhin pour y recevoir le serment des troupes, fit deux rapports sur les troubles d'Haaguonau, qui n'avait pas voulu recevoir le régiment de Picardie, et fut dénoncé par les Jacobins de cette ville. Au comité de constitution, où il siégea constamment, il se fit remarquer par ses connaissances positives et la clarté de ses expositions. Il parla notamment sur l'organisation du tribunal de Cassation, demanda la peine de mort contre les falsificateurs d'assignats, et réclama une indemnité pour les accusés acquittés. Pendant la Terreur, il vécut dans la plus profonde retraite et ne reparut sur la scène politique qu'après la promulgation de la Constitution de l'an III. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Meurthe au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix sur 277 votants, et réélu au même Conseil par le même département, le 23 germinal an VII, il se fit remarquer parmi les membres les plus fermes de la gauche, s'opposa, le 19 décembre 1795, à l'admission de J. J. Aymé, devint secrétaire du Conseil le 2 frimaire an IV, puis président le 1^{er} ventôse an IV, fit partie de la commission de radiation de la liste des émigrés, de la commission des successions, de la commission d'examen du nouveau code pour les délits et peines des troupes de la République, de la commission des délits de presse, de la commission de vérification des pouvoirs des nouveaux députés, fut adjoint à la commission des domaines congéables, vota contre le retour des prêtres exilés ou déportés, combattit le parti de Clichy sans défendre absolument le Directoire, repoussa la proposition Boulay de la Meurthe tendant à expulser de France les

nobles non ralliés à la révolution, appuya la proposition de Courtols qui demandait la fermeture du club du Manège et, partisan du général Bonaparte, se montra tout disposé à favoriser un coup d'État. Il fut l'un des députés qui se réunirent chez Lemercier, président du Conseil des Anciens, le 17 brumaire an soir, pour préparer l'acte du lendemain. Il y prononça un long discours sur les dangers qui menaçaient l'indépendance du corps législatif et rédigea le décret qui transférait les deux Conseils à Saint-Cloud, décret dont il donna lecture à la séance du lendemain, 18 brumaire. Le 19, il fut appelé à la Commission intermédiaire du Conseil des Anciens, dont il devint président quelques jours plus tard. Membre du Sénat conservateur et conseiller d'État à la création, le 1 nivôse an VIII, il fut chargé des détails relatifs aux domaines nationaux, puis devint l'un des principaux rédacteurs du code civil. Il y montra une connaissance approfondie des matières juridiques. Il fut aussi chargé de porter la parole à l'ouverture de la session du Corps législatif et défendit les projets de loi au nom du gouvernement, jus qu'an 30 floréal an X. Le 27 fructidor suivant, Bonaparte le nomma grand-juge et ministre de la Justice, fonctions qu'il conserva jusqu'au 20 novembre 1813. Jus qu'au 10 juillet 1804, il dirigea en outre le ministère de la Police, que Fouché reprit ensuite; c'est en cette qualité qu'il découvrit le complot de Cadoudal et instruisit son procès. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier de l'Ordre le 25 prairial suivant, grand aigle le 13 pluviôse an XIII, créé comte de l'Empire le 24 avril 1803 et duc de Massa di Carrara le 15 août 1809, Regnier reçut, le 29 novembre 1813, à son départ du ministère de la Justice, le titre de ministre d'État et de président du Corps législatif, dont il ne faisait cependant pas partie; mais un sénatus-consulte venait d'enlever à cette assemblée le droit de choisir son président. Cette mesure ayant mécontenté les députés, Regnier fut froidement accueilli, et M. Flaugergues ne lui cacha pas ce que sa présence au fauteuil avait d'inconstitutionnel. A la première abdication, le duc de Massa revendiqua son droit de présider le Corps législatif « pour adhérer à la déchéance prononcée contre Napoléon et sa famille. » Il mourut moins de trois mois après.

REGNIER (NICOLAS-FRANÇOIS-SYLVESTRE), COMTE DE GRONAU, DUC DE MASSA-CARRARA, pair de France, né à Nancy (Meurthe) le 31 décembre 1783, mort à Moncontour le 20 août 1851, fils du précédent, fit son droit, devint auditeur au conseil d'État en l'an XI, puis entra dans l'administration. Sous-préfet de Château-Salins le 20 novembre 1803, secrétaire général du sceau des titres le 12 septembre 1810, préfet de l'Oise le 30 septembre 1813, préfet du Cher le 14 juillet 1815, il adhéra à la restauration des Bourbons et se démit de ses fonctions quand il fut nommé pair de France, le 10 juillet 1816. Il vota en général avec les modérés et prêta serment en 1830 au gouvernement de Louis-Philippe qui le fit commandeur de la Légion d'honneur (30 avril 1836). Il siégea à la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848. Regnier, qui avait d'abord pris le titre de comte de Gronau, épousa la fille du maréchal Macdonald.

REGNIER (JACQUES), député en 1791, né à Feurs (Loire) le 26 mai 1753, mort à Lyon

(Rhône) le 5 mars 1803, était homme de loi à Trévoux à l'époque de la Révolution; il en adopta les principes et devint procureur-syndic du district de Trévoux en 1790. Élu, le 30 août 1791, député de l'Ain à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 305 voix (345 votants), il prêta serment le 6 octobre suivant, fit partie de la commission des assignats, du comité des domaines et du comité de liquidation, fit autoriser les districts à acheter les armes nécessaires à la défense de la patrie, et obtint le licenciement du 101^e régiment qui s'était mutiné. Il vécut dans la retraite après la session, et fut nommé, le 19 germinal an VIII, juge au tribunal criminel du Rhône, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

REGNOUF DE VAINS (MARC-VALENTIN-FRANÇOIS), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1827, né à Avranches (Manche) le 4 octobre 1778, mort à une date inconnue, écuyer, propriétaire, délégué cantonal sous l'Empire et maire de Valus en 1813, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Manche, par 99 voix (196 votants, 276 inscrits). Il vota avec la majorité, prit part à la discussion du budget, et fit une proposition tendant à ce que les receveurs généraux et particuliers et les percepteurs ne pussent prélever aucune redevance sur les contributions indirectes. Réélu député du même grand collège, le 13 novembre 1820, par 211 voix (396 votants, 501 inscrits); le 20 novembre 1822, par 193 voix (295 votants, 453 inscrits); le 6 mai 1824, par 187 voix (255 votants, 413 inscrits), il siégea obscurément dans la majorité et approuva toutes les mesures restrictives émanées du gouvernement. Les élections de 1827 l'éloignèrent de la vie publique.

REGNOUST-DUCHESNAY (JULIEN-GUILLAUME), député de 1815 à 1816 et de 1822 à 1827, né à Mamers (Sarthe) le 16 novembre 1770, mort à Paris le 29 mars 1827, conseiller général de la Sarthe, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Sarthe, par 82 voix (162 votants, 229 inscrits); il siégea dans la majorité. Réélu, le 13 novembre 1822, par 192 voix (283 votants, 397 inscrits), et, le 25 février 1824, par 198 voix (191 votants, 317 inscrits), il continua de voter pour les ministres, repoussa cependant la loi du milliard des émigrés et mourut à la fin de la législature.

REGOURD DE VAXIS (PIERRE-BENOÎT-FRANÇOIS), député de 1820 à 1830, né à Cahors (Lot) le 29 janvier 1765, mort à Cahors le 14 avril 1835, ancien officier, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, maire de sa ville natale, fut successivement élu député du 1^{er} arrondissement du Lot (Cahors), le 4 novembre 1820, par 105 voix (132 votants); le 25 février 1824, par 108 voix (136 votants); le 17 novembre 1827, par 111 voix (133 votants). Il siégea au centre et vota constamment pour les ministres. Il quitta la vie politique à la dissolution de la Chambre, en mai 1830.

RÉGUIS (CHARLES-LOUIS-CLAUDE), membre de la Convention, député aux Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, représentant aux Cent-Jours, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 15 mars 1755, mort après 1815, avocat avant la Révolution, était procureur-syndic de Sisteron, lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1792, député des Basses-Alpes à la Convention, le 2^e sur 6, par 166 voix (303 votants). Il siégea parmi les modérés, et, dans

le procès du roi, vota pour l'appel au peuple en disant: « Je ne suis pas de l'avis de ceux qui calomnient le peuple français en disant qu'il veut du sang; en conséquence, comme le décret que nous avons à rendre intéresse essentiellement le peuple français et qu'il doit être expressément le vœu général, je dis *oui*. » Cette déclaration lui valut les huées de Marat et de la Montagne. Au 3^e appel nominal, il cria « pour la réclusion pendant la guerre et l'exil à la paix. » Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député au Conseil des Anciens par le département des Bouches-du-Rhône, avec 141 voix (262 votants), il siégea assez obscurément jusqu'au coup d'Etat de Bonaparte, ayant obtenu un nouveau mandat du département des Basses-Alpes le 23 germinal an VII. Son adhésion à la politique du premier Consul le fit désigner (4 nivôse an VIII) par le Sénat conservateur pour représenter le même département au Corps législatif. Il en sortit en 1804, remplit alors les fonctions de directeur des droits réunis dans le Lot-et-Garonne et fut destitué à la première Restauration. Le 11 avril 1815, le ministre de l'Intérieur présenta à l'empereur une « liste d'hommes aptes (*sic*) à remplir des emplois dans les administrations de l'Intérieur, ou des missions pour vérifier l'esprit public d'après les idées libérales, et dont les principes sont connus par leur attachement et leur fidélité à la personne de S.-M. Napoléon-le-Grand. » Réguis figura sur cette liste. Il fit partie (16 mai 1815) de la Chambre des Cent-Jours, comme représentant de l'arrondissement de Sisteron, élu par 31 voix (49 votants), contre 18 à M. Amé de Saint-Didier, et quitta la vie politique après cette courte législature.

RÉGUIS (LOUIS-XAVIER), député au Corps législatif de 1853 à 1870, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 12 novembre 1790, mort à Sisteron le 15 mars 1882, fils de M. maître Claude-Louis-Réguis, avocat, moniteur-syndic du district de Sisteron, et de dame Marie-Magdeleine-Marguerite Guignes, entra, en 1803, à l'École polytechnique, en sortit deux ans après dans l'artillerie, fit la campagne de Russie et celle de Saxe, et fut promu capitaine le 31 août 1813. Mis en demi-solde par la Restauration, il ne reentra dans l'activité qu'en 1830, devint, en 1835, directeur de la raffinerie de salpêtre de Marseille, fut promu chef d'escadron le 13 janvier 1837, et directeur de l'artillerie à Montpellier et à Toulon. Lieutenant-colonel le 14 février 1848, il fut mis comme tel à la retraite en 1850, se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon et au rétablissement de l'empire, et fut successivement élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la circonscription unique des Basses-Alpes, le 30 janvier 1853, en remplacement de M. Fortoul démissionnaire, par 34,604 voix (34,296 votants, 45,682 inscrits); le 22 juin 1857, par 35,774 voix (35,837 votants, 44,279 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 31,262 voix (34,663 votants, 43,744 inscrits), contre 3,321 à M. Guibert, candidat de l'opposition; le 24 mai 1869, par 30,679 voix (31,276 votants, 43,428 inscrits). Bien que tout dévoué aux institutions impériales, M. Réguis se sépara à plus d'une reprise de ses collègues de la majorité pour soutenir divers amendements proposés par le parti libéral; en 1868, il vota contre la nouvelle loi militaire; signa, en 1869, la demande d'interpellation des 116, et ne cessa de réclamer l'amélioration du sort des officiers en retraite; à l'ouverture de la session de novembre 1864, il présida le Corps lé-

gislatif comme doyen d'âge. Il vota pour la guerre contre la Prusse, et rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre. Commandeur de la Légion d'honneur du 2 août 1860, grand officier du 12 août 1869.

REHM (LOUIS-VICTOR), représentant en 1871, né à Mayence (Allemagne), alors ville française, le 23 mai 1811, mort à Pagny-sur-Moselle (Meurthe) le 21 juin 1885, grand industriel, dirigeant une filature et une distillerie à Yutz-Basse (Moselle), s'occupait en grand de la culture des betteraves, et était connu pour ses opinions républicaines, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 9, par 59,098 voix (76,631 votants, 89,850 inscrits); il prit séance à Bordeaux, se prononça contre la paix, et donna immédiatement sa démission de représentant, avec ses collègues des départements annexés.

REIBELL (CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH), représentant aux Cent-Jours, député de 1816 à 1824, né à Sommevoire (Haute-Marne) le 18 février 1760, mort à une date inconnue, « fils de Jean-Michel Reibell, admodiateur, et de Marguerite Brigeal de Lambert », fut, sous l'Empire, administrateur des vivres, et fut élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège du Bas-Rhin, avec 92 voix (129 votants). Le même grand collège le renvoya à la Chambre, le 4 octobre 1816, avec 70 voix (133 votants, 247 inscrits); il défendit les libertés politiques, fut rapporteur de plusieurs pétitions, parla, en 1819, contre la résolution prise par la Chambre des pairs sur les élections, et, en 1820, contre le monopole dont il vota la suppression le 31 décembre 1821. Il avait été nommé régisseur général des subsistances militaires le 21 juin 1817, chevalier de la Légion d'honneur le 5 novembre suivant, et conseiller de préfecture du Bas-Rhin le 27 juillet 1821. Il quitta la vie politique aux élections de 1824.

REIBELL (FÉLIX-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 22 novembre 1795, mort à Paris le 21 février 1867, entra à l'École polytechnique en 1812, et en sortit dans les ponts et chaussées. Ingénieur ordinaire en 1830, ingénieur en chef en 1830, inspecteur divisionnaire en 1841, il fut nommé directeur des travaux maritimes à Cherbourg, et présida en cette qualité à la construction du nouveau port et de la digue. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 15, par 71,258 voix, il vota avec la droite monarchiste, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, et donna sa démission en décembre 1848. Il se consacra exclusivement alors à ses études techniques. En 1857, il quitta Cherbourg, et fut appelé dans les bureaux du ministère de la Marine comme inspecteur général des travaux hydrauliques des ports de l'Empire. Membre du conseil des travaux de la marine, du conseil général des ponts et chaussées, du conseil supérieur de l'Algérie et des colonies, commandeur de la Légion d'honneur du 7 septembre 1858, et grand officier du 10 août 1861, M. Reibell fut admis à la retraite, comme inspecteur général des ponts et chaussées, le 26 juin 1866. On lui doit une bonne édition des *Léçons d'un cours de*

construction de L. Sganzi (1839-41, 3 volumes 1866); il a en outre collaboré aux *Annales des ponts et chaussées*.

REIGNIÉ (MARIE-CLÉMENT DE), sénateur de 1882 à 1885, né à Melle (Deux-Sèvres) le 4 octobre 1827, mort à Paris le 30 janvier 1885, entra dans l'administration des finances comme contrôleur des contributions directes à Melle, applaudit à la révolution du 1818, et fut, au 2 décembre 1851, un des membres du comité de résistance au coup d'Etat dans le département des Deux-Sèvres. Conseiller municipal de Melle (1855), il fut appelé peu après aux fonctions de contrôleur à Paris; il abandonna ses fonctions en 1871, pour créer à Paris un cabinet d'affaires, spécialement occupé de contentieux administratif. Au moment du 16 mai, il combattit dans les Deux-Sèvres, où il avait conservé de nombreuses relations, la politique de MM. de Broglie et de Fourton, fut réélu conseiller municipal de Melle en 1880, puis devint maire de Melle, conseiller général, et président du comité agricole de l'arrondissement. Élu, le 8 janvier 1882, sénateur des Deux-Sèvres par 248 voix sur 424 votants, il prit place à l'extrême gauche, parla, dans la discussion du budget (1884), sur la péréquation de l'impôt, mourut au cours de la législature, et fut remplacé, le 26 avril 1885, par M. Bergeon. Il fut enterré civilement à Melle.

REILLE (HONORÉ-CHARLES-MICHEL-JOSEPH, COMTE), pair des Cent-Jours, pair de France, sénateur du second empire, né à Antibes (Alpes-Maritimes) le 1^{er} septembre 1775, mort à Paris le 4 mars 1860, « fils de M. maître Esprit-Joseph Reille, conseiller du roi, lieutenant de la justice royale d'Antibes, et subdélégué à l'intendance du département de cette ville, et de dame Marie-Marguerite Vacquier », s'engagea à 16 ans, dans le 1^{er} bataillon du Var, d'où il passa, en 1792, comme sous-lieutenant, au 91^e d'infanterie. Lieutenant après la bataille de Nérwinde (18 mars 1793), il assista au siège de Toulon avec Masséna, dont il devint l'aide-de-camp, passa capitaine en 1796, prit part à la campagne d'Italie, se battit à Montenotte, à Lodi et à Arcole, et resta en Lombardie jusqu'à la paix de Campo-Formio. Il fit ensuite partie de l'armée d'Helvétie sous les ordres de Masséna, comme adjudant général attaché à l'état-major. Après le 18 brumaire, auquel il s'était rallié, Reille fut chargé par Masséna et par Bonaparte de reconnaître les positions de l'armée française sur les Alpes, et reçut les ordres du premier Consul pour Masséna déjà bloqué à Gênes. Il parvint à tromper la surveillance de la croisière anglaise, et pénétra dans Gênes le 12 floréal an VIII. Durant le siège, il se fit plus d'une fois remarquer par sa bravoure et son intrépidité. A la capitulation, il rentra en France, mais pour peu de temps, car il accompagna Murat dans son expédition sur Naples. Général de brigade à son retour, le 29 août 1803, et commandant d'une brigade du camp de Boulogne, il fut chargé par Napoléon, au moment où une rupture sur le continent était imminente, de surveiller les préparatifs militaires de l'Autriche, et accompagna plusieurs missions du même genre en Italie, puis dans les départements du Midi. Il eut aussi à surveiller la réorganisation des troupes revenues de Saint-Domingue, et obtint le commandement en second, sous les ordres de Lauriston, des soldats qui devaient prendre passage à bord de l'escadre du contre-amiral Villeneuve. Après

l'échec de Trafalgar, Reille rejoignit la grande armée, où il commanda une brigade du 5^e corps, et assista à Léna et à Pultuck. Grand officier de la Légion d'honneur et général de division, chef d'état-major de l'armée, aide-de-camp de l'empereur, sa conduite à Ostrolenka et à Friedland lui valut plusieurs citations dans les Bulletins de la grande armée. Après Tilsitt, il fut envoyé en Toscane comme commissaire extraordinaire de l'empereur, fut créé comte de l'empire le 29 juin 1803, se rendit en Espagne où il fit d'abord partie du corps du général Duhesme, puis du 7^e corps sous les ordres de Gouvion-Saint-Cyr, et dirigea le siège de Roses, dont il s'empara le 5 décembre 1808. Dans les premiers mois de 1809, il fut rappelé à l'armée d'Allemagne, se distingua à Essling et à Wagram, et fut chargé par l'empereur de se rendre à Anvers pour surveiller la conduite de Bernadotte déjà suspecte à l'empereur. L'année suivante, il retourna à l'armée d'Espagne, commanda la Navarre, battit Mina, s'empara de Valence de concert avec Suchet, gouverna l'Aragon jusqu'en 1812, époque à laquelle il commanda les débris de l'armée de Portugal sous les ordres de Soult, et assista aux batailles d'Orthez et de Toulouse. Ayant adhéré au retour des Bourbons, Reille fut fait chevalier de Saint-Louis, inspecteur des 14^e et 15^e divisions militaires et grand-croix de la Légion d'honneur (14 février 1815). Au retour de l'île d'Elbe, il reçut le commandement du 2^e corps de l'armée du Nord, et fut nommé pair par l'empereur le 2 juin 1815. Après avoir repoussé les Prussiens à Marchiennes, il suivit Ney sur la route de Charleroi à Bruxelles, combattit avec lui, le 16 juin, aux Quatrebras, et le surlendemain, 18, à Hougomont, où il se couvrit de gloire sous la mitraille anglaise. Après le désastre, il se retira avec l'armée derrière la Loire. Mis en demi-solde au licenciement, il protesta énergiquement lorsque, à la mort de son beau-père, Masséna, on voulut faire enlever le bâton de maréchal sur le cercueil du duc de Rivoli; il écrivit une lettre indignée à Louis XVIII, et obtint du roi que l'insigne de cette haute dignité militaire figurât dans la cérémonie. Mis en disponibilité le 22 juillet 1818, nommé pair de France le 5 mars 1819, puis gentilhomme de la chambre du roi l'année suivante, Reille ne joua plus qu'un rôle très effacé. Il prêta serment à Louis-Philippe en 1830, soutint la politique ministérielle, fut nommé (1836) vice-président du comité supérieur d'infanterie, et fut élevé à la dignité de maréchal de France le 17 septembre 1847. Rallié au gouvernement du prince Louis-Napoléon, il entra au Sénat le 26 janvier 1852, en qualité de maréchal de France, et mourut huit ans après, presque oublié.

REILLE (GUSTAVE-CHARLES-PROSPER, VICOMTE), député au Corps législatif de 1853 à 1870, né à Paris le 1^{er} décembre 1818, second fils du précédent, entra à l'École polytechnique en 1836, et en sortit en 1838 dans la marine. Enseigne en 1840, lieutenant de vaisseau en 1845, capitaine de frégate en 1853, il donna sa démission, cette dernière année, pour entrer dans la politique, et fut successivement élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 1^{re} circonscription d'Eure-et-Loir, le 30 janvier 1853, en remplacement de M. d'Argout, décédé, par 23,272 voix (21,256 votants, 42,756 inscrits); le 22 juin 1857, par 18,046 voix (25,227 votants, 42,759 inscrits),

contre 6,963 à M. Barthélemy, ancien représentant républicain; le 4 juin 1863, par 21,230 voix (33,694 votants, 43,637 inscrits), contre 6,789 à M. Eugène Labiche, 3,673 à M. Emile Lelong, 957 à M. Gatinéau, 627 à M. Bonnet et 279 à M. Joseph; et le 24 mai 1869, par 20,411 voix (36,424 votants, 41,659 inscrits), contre 12,600 à M. E. Labiche et 3,265 à M. Gatinéau. Membre du conseil général de son département pour le canton de Bonneval, du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, M. Reille vota constamment avec la majorité, notamment pour la guerre contre la Prusse, et reentra dans la vie privée à la chute de l'Empire. Officier de la légion d'honneur du 27 décembre 1855, commandeur du 4 août 1867.

REILLE (RENÉ-CHARLES-FRANÇOIS, BARON), député en 1869-70 et de 1876 à 1889, né à Paris le 4 février 1835, troisième fils du maréchal Reille, entra en 1852 à l'École de Saint-Cyr, et passa comme sous-lieutenant à l'École d'application d'état-major le 1^{er} janvier 1856. Lieutenant en 1856, capitaine en 1858, il fit en cette qualité la campagne d'Italie, et devint aide de camp du maréchal Randon, puis du maréchal Niel qu'il suivit au ministère de la Guerre. A la mort de Niel, il donna sa démission (3 décembre 1869), et, déjà conseiller général du canton de Saint-Amans-Soul depuis 1867, fut élu député de la 2^e circonscription du Tarn au Corps législatif comme candidat du gouvernement, le 24 mai 1869, par 15,459 voix (30,115 votants, 37,557 inscrits) contre 11,963 à M. Péreire, député sortant, et 2,651 à M. Lavergne. M. Reille signa la demande d'interpellation des 116, vota pour la guerre contre la Prusse et, pendant le siège de Paris, commanda les mobiles de Tarn-et-Garonne. Commandeur de la Légion d'honneur le 7 février 1871, et réélu au conseil général du Tarn, dont il devint vice-président, il fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Castres, par 11,004 voix (13,344 votants, 20,407 inscrits), contre 4,323 à M. Moudot. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, s'occupa principalement et avec succès de questions militaires, soutint le ministère de Broglie contre les 363, et, après le 16 mai, devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur. Réélu, le 14 octobre 1877, par 12,202 voix (16,532 votants, 20,976 inscrits), contre 4,347 à M. Cavallié, il vit son élection soumise à une minutieuse et longue enquête motivée surtout par ce fait que M. Reille avait été le collaborateur de M. de Fourtou; invalidé pour pression officielle, le 1^{er} décembre 1878, malgré les conclusions de la commission d'enquête, M. Reille fut réélu, le 2 février 1879, par 9,967 voix contre 7,516 à M. Barbey, républicain. Il reprit sa place dans la majorité impérialiste, et fut réélu, le 21 août 1881, par 10,214 voix (17,950 votants, 21,235 inscrits), contre 7,693 à M. Barbey; il continua de voter avec la minorité conservatrice, se distingua particulièrement dans les discussions militaires, fut (avril 1884) rapporteur du projet d'armée coloniale, et déposa un contre-projet sur la loi militaire (juin 1885) tendant à revenir au système mixte de l'armée permanente et de la garde mobile. Porté sur la liste conservatrice du Tarn, aux élections du 4 octobre 1888, il fut élu, seul de cette liste, le 3^e sur C, par 47,976 voix (91,149 votants, 110,561 inscrits). Il fit partie de l'union des droites, prit encore une part des plus actives à la discussion de la loi militaire, et déposa (juin 1887) un nouveau contre-projet